

Département du Nord

ELECTIONS COMITE D'HYGIENE ET SECURITE

- SANTE AU TRAVAIL
- PREVENTION
- CONDITIONS DE TRAVAIL
- ANTICIPATION DES RISQUES



Le 6 novembre 2008, nous élirons nos représentants aux organismes paritaires.

Je vote CGT

Le vote au CHS est d'importance :

Son rôle est d'enquêter en cas d'accident ou de maladie professionnelle et de porter un avis sur tout ce qui concerne les conditions de travail.

Dans un contexte social et politique difficile (*réorganisations, restructurations, politique de « management » inhumaine, surcharge de travail etc.*), le CHS est un outil indispensable pour garantir aux agents et à l'employeur le respect des règles d'hygiène et sécurité.

Le rôle du CHS, c'est aussi la maîtrise des informations contenues dans le **document unique**. Document qui reprend l'inventaire des risques répertoriés dans chaque unité de travail, des étapes de l'évaluation des risques, de l'identification des dangers, de l'analyse des risques et du programme annuel de prévention.

Avec vous, nous voulons développer une vraie culture de prévention, améliorer les conditions de travail, faire respecter le droit à la santé pour tous.

Face à une situation de grande souffrance au travail (*stress, harcèlement moral, désorganisation, absence de repères collectifs, embauches insuffisantes, etc*) et pour une autre approche globale de la santé (*prévention des risques, reconnaissance de la pénibilité, meilleure prise en charge des reclassements professionnels*), la CGT est présente avec ses élu-e-s au CHS pour obtenir une meilleure prise en compte de vos revendications.

Il sera question, lors de ce scrutin, de votre pouvoir d'intervention sur les décisions qui vous concernent. Avec vous, la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les droits existants. Ils s'emploient aussi à en gagner de nouveaux.

Le 6 novembre, en vous dotant d'élus CGT vous vous donnerez davantage de force.

Avec vous la CGT revendique :

- Une approche globale de la santé prenant en compte les conditions de travail, la santé au travail,
- La prévention des risques professionnels et la mise en place partout d'un document unique,
- Une vraie médecine professionnelle et préventive,
- La reconnaissance de la pénibilité de certains emplois,
- De nouveaux droits statutaires en matière de reclassement et d'invalidité,

Ne raturez pas ou ne modifiez pas votre bulletin. Il serait considéré comme nul.

- Un rôle renforcé pour les CHS (Comité d'Hygiène et Sécurité) et leur extension en CHS-CT (*Comité d'Hygiène et de sécurité et Conditions de Travail*).

Concrètement, les élus CGT au CHS du Département du Nord ont obtenu :

- que les Assistantes Familiales puissent bénéficier de visites médicales professionnelles dans un futur proche ;
- que les situations de stress au travail soient recensées dans le Bilan Médical Professionnel ;
- que les agressions - quelle qu'en soit l'origine - soient signalées au CHS ;
- que le **droit de retrait** soit reconnu aux travailleurs sociaux ASE afin de les protéger des surcharges de travail par manque d'effectifs et de moyens ;
- un programme de modernisation des écluses du Port de Gravelines ;
- des équipements de protection individuelle (EPI) pour les salariés du Port de Gravelines ;
- une reconnaissance de la pénibilité des missions et des postes.

Des élus vigilants :

Peu soucieux d'apparaître politiquement corrects, nous avons réclamé avec insistance une enquête objective pour « l'accident au travail », accident mortel, qui s'est produit à la DSPAPH en juin 2007. Nous n'avons obtenu qu'une synthèse orale d'un rapport-maison. Nous ne sommes pas satisfaits, le dossier n'est pas clos pour la CGT. Quand on meurt au travail, ce n'est pas l'employeur qui mène l'enquête professionnelle. A suivre

Des élus constructifs :

Nous sommes pour une véritable prévention, donnant des moyens d'intervention à l'ensemble des acteurs que sont le CHS, la médecine préventive et les ACO.

Actuellement, au Département du Nord, les ACO, agents chargés de la mise en œuvre des

règles d'Hygiène et de Sécurité, sont en nombre insuffisant et n'ont pas les moyens d'accomplir correctement leurs missions.

Visiblement, l'autorité départementale est dépassée par l'ampleur des mesures à prendre. Nous ne sommes pas en panne d'idées, de propositions et de revendications, si elle veut bien nous écouter...

LA C.G.T. : MOTEUR DE L'ACTION SYNDICALE DEPARTEMENTALE

En août 2008, la CGT représentée par Martine Vis (élue CHS), Membre du Secrétariat Général et deux militants : Gisèle Jamotte (élue CTP) et Francis Pailleux (élu CAP), ont saisi par requête le Tribunal administratif aux fins de voir annuler une délibération défavorable à l'augmentation du nombre d'élus au CHS.

Avec plus de 640 sites et malgré plus de 25 % d'augmentation des effectifs en trois ans avec l'arrivée des collègues des collèges (TOS) et ceux de la voirie (ex-DDE) aux métiers pénibles et dangereux, l'autorité territoriale n'estimait pas nécessaire de porter à son maximum légal le nombre de sièges.

Jamais résignée, la CGT a refusé le vote des élus départementaux et a porté l'affaire devant les tribunaux.

Cette action a immédiatement été soutenue et activement accompagnée par la CFTC, la CFDT et FO et rejointe par la suite par Solidaires.

Nous avons gagné au Tribunal Administratif par deux fois et le Département du Nord vient de déposer deux requêtes au Conseil d'Etat. Toutefois, Monsieur Bernard DEROSIER a admis le bien-fondé de notre action et nous a informé **trois jours avant le dépôt** des listes de sa décision d'accéder à notre revendication. Nous l'en félicitons !

Le travail en intersyndicale, il n'y a pas mieux ! Nous avons convaincu le Président du bien-fondé de notre revendication, tout le monde a gagné.

**Le 6 Novembre, chaque voix comptera
Votez pour vous, votez C.G.T.**

Le service public territorial c'est un bien public 

~~Ne raturez pas ou ne modifiez pas votre bulletin. Il serait considéré comme nul.~~

ELECTIONS AUX ORGANISMES PARITAIRES - 6 nov. 2008